

**Pour bénéficier d'une aide financière simplifiée en Bourgogne et Franche-Comté, l'entreprise doit**

## 1. Critères d'éligibilité

- Cotiser au régime général de la Sécurité Sociale
- Avoir un effectif global inférieur à 50 salariés, avec priorité aux moins de 20
- Avoir un projet de prévention qui s'inscrit dans le cadre de l'aide financière simplifiée
- Etre à jour de ses obligations sociales, notamment en ce qui concerne les cotisations Urssaf
- Fournir le document unique d'évaluation des risques (DU) mis à jour depuis moins d'un an
- Disposer de DP pour les entreprises > 10 salariés (ou fournir PV de carence de moins de 6 mois)
- Répondre aux critères définis par la Commission de Prévention de la CRAM

L'aide financière simplifiée n'est pas cumulable avec un contrat de prévention.

## 2. Démarche à suivre par l'entreprise

- Envoyer par courrier la demande d'aide financière simplifiée à la Direction des Risques Professionnels de la Cram BFC qui sera examinée, non seulement sur la forme et le fond mais aussi en fonction des disponibilités budgétaires.

CRAM Bourgogne et Franche-Comté  
Direction des Risques Professionnels  
38 rue de Cracovie  
21044 DIJON Cedex

## 3. Engagement de l'entreprise

- Signer le contrat d'adhésion aux aides financières simplifiées ainsi que la charte de bonnes pratiques
- Mettre en œuvre dans les délais prévus les moyens précisés dans le contrat
- Fournir la ou les factures acquittées décrivant et listant l'ensemble des équipements, aménagements ou prestations concernés par l'aide financière simplifiée, ainsi que les pièces justificatives complémentaires (rapport d'intervention ou de contrôle de l'organisme habilité, attestation ou certificat de conformité, attestation de formations, charte de bonnes pratiques ...)

## 4. Engagement de la CRAM

- La CRAM s'engage à répondre à l'entreprise sous 2 mois à réception du courrier de demande d'AFS et payer la subvention dans un délai de 2 mois à partir de la réception, dans le délai imparti, de toutes les pièces administratives exigées

### Contacts administratifs

<b>Bâtiment et Travaux Publics</b>	<b>0821 10 21 21</b> Taper 3 puis 2
<b>Industrie Commerce Service</b>	<b>0821 10 21 21</b> Taper 3 puis 1